LA SEMAINE DE LA N ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 22 FEVRIER

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)

DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS ou FLOBY, [illegible] et se CASSENT pas comme ceux qui [illegible] qu'on remonte; ils conservent leur forme parfaite [illegible] quelque temps qu'ils [illegible] pour une heure ou pour [illegible] ans quatre Malakoffs ordinaires) qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a deux donzaines à les acheter.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts, aussi [illegible] possible, lorsque le bord, ce qui donne la cercle la plus [illegible] et cependant le plus LEGER qu'il y ait dans [illegible] mode.

Pour les promenades, le matinée, l'église, le théâtre les grandes [illegible], les soirées de chemin de fer, les [illegible], bal, en mot les malakoffs, les plus [illegible] ; ils [illegible] la durée et l'économie à cette ELEGANCE qui FORME qui assure [illegible] le monde et un fait de l'ELLIPTIC DUPLEX.

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les filettes et les enfants se trouvent en trouver d'aussi bons.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par

WEBB, BRADLEY & CO,

97, Chambers, —97 et 81, Reade streets, New York

AVERTISSEMENT. — On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS presque ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquables du cercle. Aucun Malakoff à un seul simples n'offre une pareil combinaison.

L'ANGLAIS [illegible] l'encre rouge, envoie [illegible] WM. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" en trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable. 15 nov—3m1y

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Faits et réparés les cuves.

Les ordres laissés au No 26, Carondelet, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront mis à leurs compositions.

13nov—

Grand Chemin de Fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

REDUCTION DES PRIX DU PASSAGE

A partir du 1er FEVRIER PROCHAIN, les prix du passage de la Nlle Orléans aux points ci-dessous indiqués, seront :

Kenner,	
Pembroke	$1 15
Manchac	2 00
Pt. Chahoula	2 60
Hayden	2 90
Amite	3 10
Tangipahoa	3 30
Hayden	4 00
Magnolia	4 00
Summit	5 00
Bogue Chitto	5 00
Brookhaven	5 90
Beauregard	6 90
Hazlehurst	7 80
Crystal Springs	7 90
Terry	8 35
Byram	8 70
Jackson	9 15
Terpsichore	9 35
Madison	9 75
Cubantia	10 00
Canton	10 30

Les prix jusqu'aux stations indiquées par des drapeaux (Flat Stations) seront les mêmes que jusqu'à la prochaine station au-delà.

Billets de familles, pour tous les membres d'une famille au nom de laquelle les billets sont émis—trois (3) cents par mille.

Pour la commodance de ceux qui font des affaires en ville et dont les familles demeurent sur la ligne du chemin de fer, il sera émis des billets permettant aux [illegible] stations situées entre la Nlle Orléans et Summit, à raison de deux (2) cents par mille. Ces billets ne peuvent pas être transférés.

Billets d'excursion pour chasseurs et autres (bons pour vingt-cinq d'excursion du samedi et pour tous les jours pour le dimanche et le lundi)—quatre prix.

Pour les billets de familles et les billets personnels, s'adresser au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No 44. Les billets d'excursion et les billets pour un mois, en dépôt, rue Gallope. On peut obtenir des billets pour tout le parcours au No 44 de la rue Carondelet, au No 126 de la rue de la Consonne et dans la Rotonde (hôtel) St Charles.

T. S. WILLIAMS,
Surintendant général.
E.D. WARE,
Agent général pour la vente des billets.

23 jan—1m

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY,
NUMERO SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT..... $50,000.

Loterie de l'Etat de Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe D.—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. *MERCREDI, 27 février 1867.*

PLAN.

1 lot de	$ 50,000	$ 50,000
1 lot de	20,000 sont	20,000
1 lot de	10,000 sont	10,000
1 lot de	7,000 sont	7,000
1 lot de	5,000 sont	5,000
1 lot de	3,000 sont	10,500
20 lots de	1,000 sont	20,000
40 lots de	500 sont	20,000
100 lots de	300 sont	30,000
330 lots de	200 sont	66,000
	125 sont	37,500

— Liste d'approximations : —

9 approximations de $ 300 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $50,000 — $2,700

9 approximations de $ 200 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $20,000 — 1,800

9 approximations de $150 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $7,000 — 1,350

9 approximations de $100 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $5,000 — 900

9 approximations de $100 pour les neuf entiers restants de la même classe du numéro gagnant le lot de $3,000 — 900

327 lots d'ensemble à — $ 217,800

Il est autorisé $130 ; demi-billet $65 ; quart de billet $32 ; huitième de billet $1 50 ;

☞ Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets sont remises au retour de la poste, et les dépêches sont envoyées aux acheteurs avec application, du résultat de chaque placement, dès que la nge est achevée.

Adresser à CHAS T. HOWARD,
marchand avant Bourse,
No 40, rue du Camp,
Lock Box 792, de bureau de Poste de la Nlle-Orléans
dév—

GERMANIA
Compagnie d'Assurances
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 126, rue Gravier, entre St Charles et Camp

Capital $200,000.

Avec privilège de le porter à $300 000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques sur le fleuve, le Terre et de Rivière ; elle rend 20 pour cent comptant sur les primes aux taux usuels de la place.

C. F. FORSTER, D. MIGNEL,
Vice-President. President

E. MAIER, Secretaire.

Directeurs :

J. H. Kinsey,	F. Wirth,
W. D. Lemmle,	Geo. Merz,
F. A. Lelieg,	Louis Schwarm,
A. Seidel,	G. D. Le Beuve,
H. Zehnder,	Chas Bauldo,
Jos. Hoffman,	Elias Lodhol,
H. F. Kroger,	H. Bauche,
C. F. Forster,	L. F. Sarje,
F. Fox,	O. H. Entenbach)
R. W. Schwartz,	Julius Hoornet,
H. Miller,	F. Robert,
Aug. Kessler,	R. Clarus,
A. Seidel,	

Compagnie d'Assurance
MUTUELLE DES MARCHANDS
DEUXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 mai 1866, y compris les primes non expirées de l'année précédente :

Les risques d'incendie	$ 988,166 00
Sur les risques de rivières	471,132 02
Sur les risques de mer	347,358 32
Total des primes	$1,794,564 22
Moins—Primes non expirées au 31 mai 1865	$251,315
Primes	35,180 36
	$ 286,494 36
Montant net des primes au 31 mai 1866	$1,510,069 64
Perte payées pour incendie	$ 382,502 16
Sur les risques de rivières	471,132 02
Sur les risques de mer	347,358 32
Total	$ 910,035 64
Remises, 10 et 15 pour cent	39,464 17
Pertes	175,525 30
Remises, 10 et 15 pour cent	20,256 76
	$1,000,182 46
Intérêts, rentes, dépenses	6,456,966 38
	2,340 27
Résultat net	$ 457,566 55
Montant net des primes au 31 mai 1866	$1,510,069 64
Moins montant des primes non expirées au 31 mai 1866	287,566 09
Montant des primes perçues aux mêmes dates	999,194 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Primes à recevoir	$ 200,450 97
Intérêts payés par hypothèques	107,762 38
Billets garantis par nantissement	38,345 71
Actions de Banques	176,760 00
Actions de Chemins de fer	19,200 00
Billets à recevoir	119,197 64
Actions spéciales des Compagnies	49,750 00
Actions de la Cie d'Assurance "Louisiane"	1,000 00
Actions de la Cie d'Assurance "Crescent"	2,000 00
Actions de Dry Dock Valhalla	4,000 00
Actions de la Compagnie de Gaz	2,000 00
Dans de la ville	10,000 00
	$ 737,966 97
Les billets qui précèdent ont une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.	
CHARLES BRIGGS, Président.	
J. P. ROUX, Secrétaire.	

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans :
Assermenté et souscrit devant moi, ce 16 janvier 1867.
ERNEST MEUNIER,
Juge de paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes gagnées pendant l'année expirée le 31 décembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Locher,	A. Mittenberger,
A. Veltin De Gray,	Lemore,
Jhon Gaudin,	L. Grand,
Jos. A. White,	Jos. Fernandez,
O. Gaillard,	A. H. D'Meza,
J. A. Stone,	F. Maiken,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

dév—1m—11m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Chartres et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Prime des primes non expirées au 31 décembre 1865 :

Primes	$ 180,000
Primes non expirées	35,000
Primes gagnées	$145,000
Perte payées	$ 80,000
Dépenses	20,000
Effets	20,000
Primes sauvées et en voie de perfection	40,000
Scrip d'autres Compagnies d'Assurances	41,000
Primes à payer pour cent	5,000
En caisse	19,000
	$ 265,000

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans :
Assermenté et signé par devant moi, ce 16 janvier 1867.
C. H. BRAUDIN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 15 février prochain, et de payer un dividende de dix pour cent sur la prime (participant pro rata) de l'année expirée le 31 décembre 1866, lesdits dividende et intérêt à partir du 15 mars prochain.

Par ordre :
THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G Gaines,	H T Loraine,
Jame C Ricks	Sompter Turne
F J Hatch	B Sloo,
J H Stauffer	J B Bres,
Robert Renshaw,	Geo A Jones,
Thomas Sloo,	J C Burell.

19jan—1m[illegible]

COMPAGNIE
d'Assurance Mutuelle des Citoyens
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues pour l'année expirée le 30 novembre 1866 : $ 386,315 35

Primes d'incendie	$ 231,425 04
Primes de mer	76,473 70
Primes de rivières	78,373 70—$ 386,315 35
Moins les risques non expirés, $ 47,946 00	
Primes remboursées, 2,942 76—	50,888 76
Montant net des primes	$ 335,427 29
Pertes par l'incendie	$ 102,194 92
Pertes de mer	144 111 12
Pertes sur les rivières	12,947 23
	$ 259,253 48
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	39,619 74
Plus, les frais, les dépenses, y compris intérêt, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en masse, etc., etc.,	31,261 31— 326,116 84
Résidue net	$ 39,310 45
Montant net des primes le 30 nov. 1866	$ 335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt-cinq pour cent	176,666 30
Montant participant au bénéfice	$ 146,761 45

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets	$ 26,193 37
Primes en voie de perception	110,987 06
Place en bons de banque	71,301 50
Prêts sur garanties	26,427 70
Prêts sur hypothèques	3,267 63
Place en bons de chemins de fer	8,350 00
Place en scrip de compagnies d'assurance	30,052 00
En caisse	30,309 32
	$ 310,789 28

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit par-devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes gagnées pendant l'année expirée le 30 novembre 1866, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Locher,	A. Mittenberger,
A. Veltin De Gray,	Lemore,
Jhon Gaudin,	L. Grand,
Jas. A. White,	Jos. Fernandez,
O. Gaillard,	A. H. D'Meza,
J. A. Stone,	F. Maiken,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

dév—1m—11m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Chartres et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Prime des primes non expirées au 31 décembre 1865 : $ 265,000

Les risques d'incendie	$ 247,126 39
Sur les risques de rivières	76,926 74
Sur les risques de mer	34,927 45
	$ 358,980 58
Moins—Primes non expirées	$ 91,980
Primes	16,000
	107,980
Total des primes	$ 250,980 58
Perte—Sur les primes d'incendie	$ 86,273 43
Sur les risques de rivières	53,147 75
Sur les risques de mer	30,951 56
	$ 170,372 74
Remises	13,670 61
Dépenses générales, compris d'intérêt	13,739 77
Intérêt de scrip	34,897 30
	232,676 13
Bénéfice net	$ 94,009 89
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets garantis par nantissements	$ 139,704 92
Effets en voie de perception	63,568 62
Bons remboursables à vue et bonds de la ville	58,450 58
Placé en actions de la Compagnie	87,300 00
Placé en bonds de la Compagnie de Chemin de Fer de la ville	3,000 00
Primes en voie de perception	70,735 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	10,000 00
Compagnie Valentie Dry Dock	10,000 00
En caisse	37,139 13
	506,316 17
En outre : Intérêts de scrip, non reclamés	$ 6,500 00
Intérêts (la part du mort) sur les scrips non encore payés	24,377 46
Réclamations non réglées	7,855 00
	38,842 99
	$ 467,373 27

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Qu'on se souvienne qu'aujourd'hui 9 janvier 1867, par-devant moi, soussigné, J. Guyo de paix dans et pour la susdite paroisse, se sont présentés J. Tuyes, Président, et J. W. Hincks, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, lesquels m'ont fait apparoir de l'accroissement des propriétés qui en constituent son actif, tel qu'il est mentionné dans le tableau ci-dessus, et ont signé avec moi.

Et ont donné le toutes les personnes intéressées que les susdits, Jury de [illegible] inconnaissent, ont fait à l'honorable Cour un rapport qui est conforme à la vérité de ladite Compagnie d'Assurance, avec un plus amenté actif [illegible] ; et que ceux qui ont des [illegible] contre ladite Compagnie [illegible] le jugement [illegible] présentés à ladite cour, [illegible] les conditions, conformément à la loi, [illegible] 16 février prochain.

Toutes personnes dont les droits ou les intérêts pourraient être lésés par ledit rapport, pourront faire leurs objections [illegible] ledit jour, et [illegible] dans les dix jours qui précéderont le dernier le confirmation [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ainsi fait [illegible] ce 9 janvier 1867.

JOSEPH A. LEVIS, président.

Pierre Dupré,
G. Castigin,
A. Barrois,
J. C. Desvergne,
J. Reynes,
P. Duchert,
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1867.

G. de Forjet,
Ch. Colin,
J. A. Dubuisson,
John Culbertson,
Henri Bonnes,
17 janv. 30 f

CHEMIN DE FER D'OPELOUSAS A TERRE-BLANCHE.

ARRANGEMENT D'HIVER.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les ouvrez partiront comme suit :

DE LA VILLE.

6½ A. M.	chez Burgess	8½ A. M.	chez Burgess
7 "	chez Vaquez	9 "	
7½ "		9½ "	
8 "		10 "	
10½ "		10½ "	
1 P. M.		1 P. M.	
3 "		3½ "	
4½ "		4½ "	
5 "		5½ "	
6½ "		6½ "	
7 "		7 "	chez Labeval.

Aller et Retour à un convoi la même jour : 25 cts

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station ou quelconque doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix : aller et retour, $1 25 ; ouvrez.

G PANDELLY, Surintendant.

Savon! Savon! Savon
La Seule Médaille.

L'E premier et le seul savon qui ait été décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le

Meilleur Savon de Famille,

fait dans l'Etat de la Louisiane.

MESSIEURS DE BRICK,
à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux épiciers (en gros et en detail) de la Nouvelle-Orléans.

16 dec—3m—11

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, NILLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 Décembre 1866.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Sur les risques d'incendie	$ 311,756 36
Sur les risques de mer	83,166 66
Sur les risques de rivières	350,034 48
	$ 744,957 50
Risques non expirés le 31 déc.	$ 238,414 44
	83,344 06
	$ 322,824 44
A déduire :	
Risques non expirés le 31 déc. 1865	66,835 00
Primes remboursées le 31 déc. 18[illegible]	4,407 16
	71,492 16
Montant net des primes le 31 déc. '66	$ 651,344 26
Pertes payées dans la même période :	
Sur les risques d'incendie	$ 354,678 10
Sur les risques de mer	49,359 45
Sur les risques de rivières	104,211 46—$ 508,249 01
Réassurances	4,267 50
Quinze pour cent remboursé aux assurés pour cent d'escompte de primes	103,396 61
Montant sauvé pour pertes aux regleurs	60,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes nécessaire et intérêt en masse	39,997 62
	586,963 45
Bénéfice net	$ 64,736 83
Montant net des primes	$ 651,344 26
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent	552,993 14
Montant net des primes gardé pour le bénéfice	$ 120,351

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Place en bons de la ville et de l'E. at. evalues à	$ 450,300 00
Place en actions de banques et d'assurances	17,001 00
Prêts sur gage	39,500 00
Sur hypothèques	20,000 00
Effets	20,000 00
Primes sauvé et en voie de perfection	40,000 00
Scrip d'autres Compagnies d'Assurances	41,062 81
Primes à payer pour cent	14,000 00
En caisse	3,700 00
	$ 670,563 81
	$ 1,046,733 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans :
Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.
C. H. BRAUDIN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 15 février prochain, et de payer un dividende de dix pour cent sur la prime (participant pro rata) de l'année expirée le 31 décembre 1866, lesdits dividende et intérêt à partir du 15 mars prochain.

Par ordre :
THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G Gaines,	H T Loraine,
Jame C Ricks	Sompter Turne
F J Hatch	B Sloo,
J H Stauffer	J B Bres,
Robert Renshaw,	Geo A Jones,
Thomas Sloo,	J C Burell.

19jan—1m[illegible]

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET,

No 21 RUE TRÉVISE, PARIS.

La Pepsine est la plus remarquable de toutes les découvertes scientifiques : elle possède la propriété de faire digérer les aliments, sans aucune fatigue pour l'estomac et les intestins : tous les malaises *digestifs*, les *aigreurs*, brûlures, *crampes de gaz, inflammation de l'estomac* et des *intestins* cessent presque par enchantement. Les *coliques* et *vomissements*, ainsi que les *migraines et maux de tête* provenant des mauvaises digestions disparaissent aussitôt. Les femmes les plus rebelles seront heureuses d'apprendre que sous son influence, les vomissements auxquels elles sont sujettes au commencement de chaque grossesse disparaissent, et les vieillards et convalescents y trouveront l'élément réparateur de leur estomac et la conservation de leur vie et leur santé.

Dépôt général : à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, rue de la Feuillade ; — à New-York, J. Becker, 179, Grand Street ; E. Fougera, Brooklyn ; — Nouvelle-Orléans, Dufrocq, Guillot, Dalcche et dans toutes les principales pharmacies.

Arts.

CONFORMEMENT à un ordre de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, lecret rendu en juin, le Trente Septembre, quatre [illegible] l'empêchement pour l'élargissement de la vue de la [illegible] Cour, entre la rue Bienville, entre la rue Theâtre, et le propriété du Convent, troisième District, de dédommagement, [illegible] emplacement et faire un arrangement des propriétés qui en constituent une partie, [illegible] ladite propriété sur la [illegible].

Avis est donné à toutes les personnes intéressées que les susdits, Jury de [illegible] inconnaissent, ont fait à l'honorable Cour un rapport qui est conforme à la vérité de ladite Compagnie d'Assurance, avec un plus amenté actif [illegible] ; et que ceux qui ont des [illegible] contre ladite Compagnie [illegible] le jugement [illegible] présentés à ladite cour, [illegible] les conditions, conformément à la loi, [illegible] 16 février prochain.

Toutes personnes dont les droits ou les intérêts pourraient être lésés par ledit rapport, pourront faire leurs objections [illegible] ledit jour, et [illegible] dans les dix jours qui précéderont le dernier le confirmation [illegible] Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Ainsi fait [illegible] ce 9 janvier 1867.

JOSEPH A. LEVIS, président.

Pierre Dupré,
G. Castigin,
A. Barrois,
J. C. Desvergne,
J. Reynes,
P. Duchert,
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1867.

G. de Forjet,
Ch. Colin,
J. A. Dubuisson,
John Culbertson,
Henri Bonnes,
17 janv. 30 f

CHEMIN DE FER D'OPELOUSAS A TERRE-BLANCHE.

ARRANGEMENT D'HIVER.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les ouvrez partiront comme suit :

DE LA VILLE.

6½ A. M.	chez Burgess	8½ A. M.	chez Burgess
7 "	chez Vaquez	9 "	
7½ "		9½ "	
8 "		10 "	
10½ "		10½ "	
1 P. M.		1 P. M.	
3 "		3½ "	
4½ "		4½ "	
5 "		5½ "	
6½ "		6½ "	
7 "		7 "	chez Labeval.

Aller et Retour à un convoi la même jour : 25 cts

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station ou quelconque doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix : aller et retour, $1 25 ; ouvrez.

G PANDELLY, Surintendant.

Savon! Savon! Savon
La Seule Médaille.

L'E premier et le seul savon qui ait été décerné à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le

Meilleur Savon de Famille,

fait dans l'Etat de la Louisiane.

MESSIEURS DE BRICK,
à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux épiciers (en gros et en detail) de la Nouvelle-Orléans.

16 dec—3m—11

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, NILLE-ORLEANS, RUE DU CAMP, No. 61.

ONZIEME ETAT ANNUEL
De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Montant de primes pour l'année expirée le 31 Décembre 1866, savoir :

Sur les risques d'incendie	$ 311,756 36
Sur les risques de mer	83,166 66
Sur les risques de rivières	350,034 48
	$ 744,957 50
Risques non expirés le 31 déc.	$ 238,414 44
	83,344 06
	$ 322,824 44
A déduire :	
Risques non expirés le 31 déc. 1865	66,835 00
Primes remboursées le 31 déc. 18[illegible]	4,407 16
	71,492 16
Montant net des primes le 31 déc. '66	$ 651,344 26
Pertes payées dans la même période :	
Sur les risques d'incendie	$ 354,678 10
Sur les risques de mer	49,359 45
Sur les risques de rivières	104,211 46—$ 508,249 01
Réassurances	4,267 50
Quinze pour cent remboursé aux assurés pour cent d'escompte de primes	103,396 61
Montant sauvé pour pertes aux regleurs	60,000 00
Dépenses, taxes, profits et pertes nécessaire et intérêt en masse	39,997 62
	586,963 45
Bénéfice net	$ 64,736 83
Montant net des primes	$ 651,344 26
En moins—montant des primes sur lesquelles il a été remboursé quinze pour cent	552,993 14
Montant net des primes gardé pour le bénéfice	$ 120,351

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Place en bons de la ville et de l'E. at. evalues à	$ 450,300 00
Place en actions de banques et d'assurances	17,001 00
Prêts sur gage	39,500 00
Sur hypothèques	20,000 00
Effets	20,000 00
Primes sauvé et en voie de perfection	40,000 00
Scrip d'autres Compagnies d'Assurances	41,062 81
Primes à payer pour cent	14,000 00
En caisse	3,700 00
	$ 670,563 81
	$ 1,046,733 56

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO Président.

THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans :
Assermenté et signé pardevant moi, ce 16 janvier 1867.
C. H. BRAUDIN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Le Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt, sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 15 février prochain, et de payer un dividende de dix pour cent sur la prime (participant pro rata) de l'année expirée le 31 décembre 1866, lesdits dividende et intérêt à partir du 15 mars prochain.

Par ordre :
THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS.

John G Gaines,	H T Loraine,
Jame C Ricks	Sompter Turne
F J Hatch	B Sloo,
J H Stauffer	J B Bres,
Robert Renshaw,	Geo A Jones,
Thomas Sloo,	J C Burell.

19jan—1m[illegible]

COMPAGNIE
d'Assurance Mutuelle des Citoyens
DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes reçues pour l'année expirée le 30 novembre 1866 : $ 386,315 35

Primes d'incendie	$ 231,425 04
Primes de mer	76,473 70
Primes de rivières	78,373 70—$ 386,315 35
Moins les risques non expirés, $ 47,946 00	
Primes remboursées, 2,942 76—	50,888 76
Montant net des primes	$ 335,427 29
Pertes par l'incendie	$ 102,194 92
Pertes de mer	144 111 12
Pertes sur les rivières	12,947 23
	$ 259,253 48
Remboursements de vingt et de vingt-cinq pour cent	39,619 74
Plus, les frais, les dépenses, y compris intérêt, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, l'intérêt en masse, etc., etc.,	31,261 31— 326,116 84
Résidue net	$ 39,310 45
Montant net des primes le 30 nov. 1866	$ 335,427 29
Moins, le montant sur lequel il a été remboursé vingt-cinq pour cent	176,666 30
Montant participant au bénéfice	$ 146,761 45

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets	$ 26,193 37
Primes en voie de perception	110,987 06
Place en bons de banque	71,301 50
Prêts sur garanties	26,427 70
Prêts sur hypothèques	3,267 63
Place en bons de chemins de fer	8,350 00
Place en scrip de compagnies d'assurance	30,052 00
En caisse	30,309 32
	$ 310,789 28

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

O. GAILLARD, Président.

H. CASTAREDE, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et souscrit par-devant moi, ce 17 décembre 1866.

PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de vingt-cinq pour cent sur le montant net des primes gagnées pendant l'année expirée le 30 novembre 1866 dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de février prochain. Ils ont de plus résolu de payer six pour cent sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de février 1866.

DIRECTEURS :

J. Locher,	A. Mittenberger,
A. Veltin De Gray,	Lemore,
Jhon Gaudin,	L. Grand,
Jas. A. White,	Jos. Fernandez,
O. Gaillard,	A. H. D'Meza,
J. A. Stone,	F. Maiken,
	A. Bidault.

Bureau, rue Carondelet, No 2.

dév—1m—11m

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Chartres et Gravier.

DOUZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Prime des primes non expirées au 31 décembre 1865 : $ 265,000

Les risques d'incendie	$ 247,126 39
Sur les risques de rivières	76,926 74
Sur les risques de mer	34,927 45
	$ 358,980 58
Moins—Primes non expirées	$ 91,980
Primes	16,000
	107,980
Total des primes	$ 250,980 58
Perte—Sur les primes d'incendie	$ 86,273 43
Sur les risques de rivières	53,147 75
Sur les risques de mer	30,951 56
	$ 170,372 74
Remises	13,670 61
Dépenses générales, compris d'intérêt	13,739 77
Intérêt de scrip	34,897 30
	232,676 13
Bénéfice net	$ 94,009 89
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Effets garantis par nantissements	$ 139,704 92
Effets en voie de perception	63,568 62
Bons remboursables à vue et bonds de la ville	58,450 58
Placé en actions de la Compagnie	87,300 00
Placé en bonds de la Compagnie de Chemin de Fer de la ville	3,000 00
Primes en voie de perception	70,735 00
Compagnie de la Bourse des Négociants	1,000 00
Propriété foncière	10,000 00
Compagnie Valentie Dry Dock	10,000 00
En caisse	37,139 13
	506,316 17
En outre : Intérêts de scrip, non reclamés	$ 6,500 00
Intérêts (la part du mort) sur les scrips non encore payés	24,377 46
Réclamations